



**DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION**

**AVIS PUBLIC** est donné aux personnes intéressées que conformément au *Règlement (2019)-170 sur la démolition d'immeubles* le comité de démolition tiendra une séance le **15 décembre 2020 à 16 h**, à l'hôtel de ville de Mont-Tremblant situé au 1145, rue de Saint-Jovite. Au cours de cette séance, le comité statuera sur les demandes d'autorisation de démolition visant les immeubles suivants :

1. 224, route 117;
2. 228, route 117;
3. 240, route 117;
4. 246, route 117;
5. 460, montée Kavanagh.

Cette séance sera tenue à huis clos et en visioconférence afin de minimiser les risques de propagation de COVID-19. La séance sera enregistrée et diffusée sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : [villedeumont-tremblant.qc.ca/seancespubliques](http://villedeumont-tremblant.qc.ca/seancespubliques).

Toute personne désirant s'opposer à la démolition de l'un de ces immeubles doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou de l'affichage de celui-ci sur l'immeuble concerné, **soit avant le 28 novembre 2020**, faire connaître par écrit son opposition motivée par courrier électronique ou par courrier à l'adresse suivante :

Mme Marie Lanthier, greffière  
Ville de Mont-Tremblant  
1145, rue de Saint-Jovite  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1  
[mlanthier@villedeumont-tremblant.qc.ca](mailto:mlanthier@villedeumont-tremblant.qc.ca)  
et en copie conforme à [greffe@villedeumont-tremblant.qc.ca](mailto:greffe@villedeumont-tremblant.qc.ca)

Toute personne pourra, dans les 30 jours de la diffusion de la séance du comité, interjeter appel de cette décision devant le conseil en avisant par écrit la greffière, aux coordonnées mentionnées ci-dessus.

Donné à Mont-Tremblant, ce 18 novembre 2020.

Louise Boivin, avocate et OMA  
Greffière adjointe